SAINTLAURENT sur Sèvre

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 16 FEVRIER 2017 A 20H00 EN MAIRIE DE SAINT LAURENT SUR SEVRE

<u>Date de convocation</u> 10 février 2017 <u>Date d'affichage du compte-rendu</u> 21 février 2017

<u>Etaient présents</u>: MAUDET Guy-Marie, BREBION Benoit, CADORET Nadia, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, MAUDET Dominique, adjoints, AUGUIN Brigitte, BERTRAND Marie-Line, FELDFEBEL Dominique, GILBERT Philippe, GOUPILLE Roger, JADEAU Valérie, LANDREAU Frédéric, MAUDET Marie-Thérèse, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, PICHON Daniel, VRIGNAUD Isabelle, conseillers municipaux,

Absent représenté : COUDERC Eric ayant donné procuration à MAUDET Guy-Marie

BEAUFRETON Thierry ayant donné procuration à MAUDET Dominique

Absents excusés : DROUET Céline, RAUTUREAU Amélie

<u>Absent</u>: BAGOT Philippe

Secrétaire de séance : MAUDET Dominique

→ Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017 est approuvé sans observations particulières.

I -DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'aliéner

Non exercice du DPU pour les six dossiers ci-dessous :

- Dossier reçu le 31 décembre 2016 Bâti sur terrain de 783 m² Section AH n° 556 66 rue Monseigneur Cazaux appartenant à Mme CHIRON Céline.
- Dossier reçu le 5 janvier 2017 Bâti sur terrain de 444 m² Section AK n° 153 3 rue du Guichet appartenant à Mme YOU Marie-Andrée.
- Dossier reçu le 6 janvier 2017 Bâti sur terrain de 702 m² Section AH n° 14 81 rue du Calvaire appartenant à M. MARTIN Michel et Mme MORIN Thérèse.
- Dossier reçu le 6 janvier 2017 Non bâti de 24 m² Section AE n° 87 Avenue Remi René-Bazin appartenant à M. MARTIN Michel et Mme MORIN Thérèse.
- Dossier reçu le 6 janvier 2017 Non bâti de 749 m² Section B n° 933 Lot 6 éco quartier appartenant à VENDEE HABITAT.
- Dossier reçu le 13 janvier 2017 Non bâti de 42 m² Section AD n° 53 Le Chiron appartenant aux Consorts BARREAUD.

II - FINANCES

1. Approbation des comptes de gestion 2016

Le compte de gestion désigne le compte de résultat du trésorier. Une présentation des comptes de gestion a été réalisée en séance. Il a ensuite été proposé au Conseil Municipal de déclarer ces comptes de gestion, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal pour le budget communal et les budgets annexes, conformes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare le compte de gestion du Trésor Public conforme.

Exprimés: 20 Pour: 20 Contre: 0 Abstentions: 0

2. Vote des Comptes Administratifs 2016 et Affectation des résultats au BP 2017

En application de l'article L. 2121-31 du CGCT, le Conseil Municipal arrête les comptes administratifs qui lui sont présentés annuellement par le Maire.

Une fois les comptes administratifs délibérés, il est proposé l'affectation des résultats 2016 aux budgets 2017.

Il est rappelé que Monsieur le Maire ne doit pas prendre part au vote des comptes administratifs. Par ailleurs, Monsieur Eric COUDERC, ayant donné procuration pour la séance à Monsieur le Maire ne peut également pas prendre part au vote. Une information lui a été faite en ce sens.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2016 sont les suivants :

Un diaporama est joint présentant les différents budgets et les commentaires s'y afférant.

- Budget principal:

BUDGET PRINCIPAL 2016	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RAR	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	2 013 669,92	2 086 068,64	938 517,00	5 038 255,56
RECETTES DE L'EXERCICE	3 176 870,97	1 639 555,72	707 820,00	5 524 246,69
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 163 201,05	- 446 512,92	- 230 697,00	485 991,13
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-	- 544 379,38		- 544 379,38
RESULTAT GLOBAL	1 163 201,05	- 990 892,30	- 230 697,00	- 58 388,25

Budget assainissement :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2016	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RAR	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	259 135,56	448 156,13	30 000,00	1
RECETTES DE L'EXERCICE	291 210,26	349 453,70	-	737 291,69
RESULTAT DE L'EXERCICE	32 074,70	- 98 702,43	- 30 000,00	737 291,69
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-	332 533,40		
RESULTAT GLOBAL	32 074,70	233 830,97	- 30 000,00	737 291,69

- Budget lotissement Dents Creuses:

BUDGET DENTS CREUSES 2016	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	40 946,36	790,98	41 737,34
RECETTES DE L'EXERCICE	87 232,65	40 155,38	127 388,03
RESULTAT DE L'EXERCICE	46 286,29	39 364,40	85 650,69
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-	- 39 364,40	- 39 364,40
RESULTAT GLOBAL	46 286,29	-	46 286,29

- Budget lotissement Saint Anne:

BUDGET STE ANNE 2016	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	512 947,96	502 295,46	1 015 243,42
RECETTES DE L'EXERCICE	512 947,96	2 250,00	515 197,96
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	- 500 045,46	- 500 045,46
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 10 050,40	12 019,13	1 968,73
RESULTAT GLOBAL	- 10 050,40	- 488 026,33	- 498 076,73

- Budget transports scolaires :

BUDGET TRANSP. SCOLAIRES 2016	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES DE L'EXERCICE	20 199,47	-
RECETTES DE L'EXERCICE	10 769,45	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 9 430,02	-
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	14 209,62	-
RESULTAT GLOBAL	4 779,60	-

Monsieur le Maire quitte la salle afin de débattre et procéder au vote. En l'absence de Monsieur COUDERC, 1^{er} adjoint, c'est Mme Marie-Noëlle HERSANT qui fait procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, les comptes administratifs sont adoptés.

Exprimés: 18 Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

Il est ensuite proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Budget principal:

AFFECTATION DES RESULTATS	INVESTISSEMENT
Art. R 1068	1 163 201,05
Art. D001*	- 990 892,30

Budget assainissement :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Art. R 1068	32 074,70
Art. R001	233 830,97

Budget lotissement « Dents creuses » :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Art. R 002	46 286,29
Art. D001	-

- Budget lotissement Sainte Anne:

AFFECTATION DES RESULTATS	
Art. D 002	- 10 050,40
Art. D001	- 488 026,33

Budget transports scolaires :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Art. R 002	85 650,69
Art. D001	- 39 364,40

A l'unanimité, le conseil municipal affecte les crédits 2016 aux budgets 2017 (principal et annexes) comme énoncé ci-dessus.

Exprimés: 20 Pour: 20 Contre: 0 Abstentions: 0

3. <u>Bilan acquisitions/Cessions 2016</u>

En application des dispositions de l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer chaque année sur le bilan des opérations immobilières effectuées. C'est-à-dire les acquisitions et cessions qui ont fait l'objet d'un acte notarié en 2016.

Dates délibération et acte authentique	Nature du bien et localisation	Identité du Cédant	Conditions de l'acquisition	Montant
DCM N° 03 du 21/04/2014 Acte du 17/05/2016	Portion de terrain Esplanade St Gabriel		2 490,00	2 490,00 €
DCM n° 30 du 18/05/2015 Acte du 17/05/2016	Terrains Rive droite St Gabriel + moulin Chaussac	Congrégation Frères de St Gabriel	16 967,20 + frais notaire 1 363,42 € pour les deux acquisitions	18 330,62 €
			Total	20 820,62 €

Bilan EPF:

DATE	INTITULE	PROPRIETAIRES	MONTANT HT
26/09/2016	Section AE n° 112/113/114	Ind. HAYAULT	20 000,00 €
28/12/2016	Section AE n° 132 à 370	Consorts SIRE	3 735,00 €

Aucune cession concrétisée par acte notariée en 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le bilan des acquisitions / cessions pour l'année 2016.

Exprimés: 20 Pour: 20 Contre: 0 Abstentions: 0

4. Spectacle Baptiste LECAPLAIN - Paiement des places offertes

Le Conseil Municipal en séance du 6 septembre 2016 a approuvé la tarification du spectacle de Baptiste Lecaplain programmé le 20 janvier 2017 et ayant fait l'objet d'une programmation commune avec Mortagne sur Sèvre.

Des places au tarif de 25 € ont été offertes au personnel avec les colis de Noël. 24 personnes ont profité de ces places offertes.

Les tickets correspondants ayant été enregistrés en trésorerie pour une valeur de 600 €, il convient désormais d'émettre un mandat pour régulariser la situation au niveau de la régie de recettes des animations communales.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant de 600 € et à inscrire les crédits au BP 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat de 600 € correspondant aux places pour le spectacle de Baptiste Lecaplain, offertes aux agents municipaux.

Exprimés: 20 Pour: 20 Contre: 0 Abstentions: 0

5. SMACL Assurances – Garantie Responsabilité Civile de la commune

Le 31 janvier dernier pendant le temps de sieste à l'école Jean de la Fontaine, l'ATSEM qui surveillait les enfants a marché sur les lunettes d'une élève, occasionnant la casse de la monture. Montant de la réparation : 37.50 €.

Une déclaration au titre de la garantie Responsabilité Civile couvrant le personnel a été faite auprès de l'assurance de la commune mais une franchise de 300 € est appliquée. Le montant des réparations étant inférieur à la franchise, il a été convenu de régler directement la facture à l'opticien.

Le conseil municipal est donc invité à autoriser Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant d'un montant de 37.50 € à OPTIVUE de St Laurent sur Sèvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à établir un mandat de 37,50 € au bénéfice d'OPTIVUE à Saint Laurent sur Sèvre.

Exprimés: 20 Pour: 20 Contre: 0 Abstentions: 0

6. Convention vente de bois sur espace communal

Une convention a été passée avec M. LAMISSE Michel pour réaliser en 2016 des coupes de bois afin d'assurer une gestion raisonnée et pérenne des boisements, pour un montant forfaitaire total de 1 500 €.

La coupe de bois concerne l'espace communal au lieudit La Pinsonnière, parcelle cadastrée n° C22 pour une surface de 2500 m².

Il convient de poursuivre cette année l'opération. Une consultation a donc été lancée auprès de deux exploitants forestiers et c'est de nouveau M. LAMISSE Michel qui a été retenu pour réaliser la coupe pour un montant forfaitaire total de 1 500 €. Il est précisé que ces coupes seront réalisées sur plusieurs années par tranches prédéfinies sur le terrain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'entreprise LAMISSE définissant les modalités de vente de la coupe de bois pour l'année 2017. Par ailleurs, le Conseil Municipal valide le principe de procéder à des coupes de bois régulières après validation de la nécessité par les services municipaux. Une nouvelle mise en concurrence des exploitants forestiers aura lieu chaque année.

Exprimés: 20 Pour: 20 Contre: 0 Abstentions: 0

III - PARTENAIRES EXTERIEURS

1. <u>Convention avec le Conseil Départemental pour l'utilisation de la salle La Clef des Champs</u> pour un concert éducatif le 21 mars 2017

Dans le cadre de ses actions d'éducation artistique, le Département de la Vendée organise chaque année des concerts éducatifs à destination des élèves du cycle 3 des écoles primaires de Vendée.

Habituellement ces concerts ont lieu dans la salle de l'Ilôt mais à partir de cette année scolaire 2016/2017, le dispositif est revu et se caractérise notamment par une sélection plus exigeante de salles choisies pour les représentations. Le Département a alors demandé l'utilisation à titre gratuit de la salle La Clef des Champs pour un spectacle du groupe Arbadétorne le mardi 21 mars 2017, avec deux représentations dans la journée.

La mise à disposition gratuite a été acceptée. Afin de formaliser le partenariat entre le Département et la Commune il est proposé de signer une convention relative à l'utilisation de la salle La Clef des Champs pour ce spectacle éducatif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Exprimés: 20 Pour: 20 Contre: 0 Abstentions: 0

IV - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

1. Rémunération des agents recenseurs - Modification

Par délibération n° 73 du 12 décembre 2016, le conseil municipal a adopté le dispositif de rémunération des agents recenseurs et a décidé de fixer la rémunération à 4,50 € brut par logement (base : environ 1 490 logements à recenser) soit :

N° District	Nbre logements	Rémunération brute	Frais de déplacement	Total
8	190	855 €	30 €	885€
9	286	1 287 €	60€	1 347 €
11	284	1 278 €	60€	1 338 €
15	205	923 €	60€	983€
16	199	896 €	30 €	926 €
17	174	783 €	30 €	813 €
18	160	720 €	60€	780 €
Total	1498	6 741 €	330 €	7 071 €

Suite au recensement en cours, le nombre de logements par districts se trouve modifié. Les chiffres définitifs sont les suivants :

N° District	Nbre logements		Rémunération brute	Frais de déplacement	Total
8	192	190	864,00 €	30 €	894,00€
9	291	286	1 309,50 €	60 €	1 369,50 €
11	287	284	1 291,50 €	60 €	1 351,50 €
15	220	205	990,00€	60 €	1 050,00 €
16	190 / maintien 199	199	895,50 €	30 €	925,50 €
17	174	174	783,00 €	30 €	813,00€
18	183	160	823,50 €	60 €	883,50 €
Total	1537	1498	6 916,50 €	330 €	<i>7 246,50</i> €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux montants à répartir entre les sept agents recenseurs au titre de leur rémunération respective pour le travail effectué.

Exprimés: 20 Pour: 20 Contre: 0 Abstentions: 0

V - QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur les commissions de la Communauté de Communes

- Commission développement durable: un projet consistant à comprimer le gaz pour alimenter les camions est actuellement à l'étude. La commission développement durable se renseigne sur ce dossier.

Réunion du 15 février 2017

. Préparation budgétaire 2017

La commission propose d'inscrire une somme de 90 660€ qui comprend les dépenses ordinaires liées à la lutte contre les organismes nuisibles mais aussi le financement des premières actions liées à la feuille de route Développement Durable :

- ⇒ organisation d'un événement durable
- ⇒ impression et envoi d'un quide de la vente directe des produits locaux
- ⇒ formation des agents et des élus au développement durable
- ⇒ élaboration du PCAET(Plan Climat Air Energie Territorial)

. <u>Projet de station Bio-GNV(Gaz Naturel Véhicules) à Mortagne</u>

Ce projet est porté par la société AgriBioMéthane. Cette société a sollicité la Communauté de Communes pour confirmer son engagement dans son approvisionnement en GNV et présenter un calendrier d'achat de véhicules pouvant consommer du GNV. Elle a également demandé l'attribution d'une subvention de 20 000 euros.

Ce projet a été soumis à la commission Développement Durable le 5 octobre 2016. La commission avait souhaité rencontrer le responsable du projet pour avoir une information plus précise, en particulier sur le plan de financement. Or, le Conseil de Communauté, lors de sa réunion du 9 novembre 2016, a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 20 000 euros, sans attendre l'avis de la commission. Cette façon de procéder a été contestée lors de la réunion du 18 janvier 2017. La rencontre avec le porteur de projet aura lieu le 15 mars prochain.

- Maison médicale: les tarifs de location ont été définis. Un débat a eu lieu sur la facturation des espaces communs. Un film publicitaire va être réalisé pour attirer les médecins sur notre commune. La communauté de communes ne prendra pas en charge ce film. Une réflexion au sein du pôle peut en revanche être engagée.

A Saint Laurent sur Sèvre, le 21 février 2017

Le Maire, Guy-Marie MAUDET